20

CELEBRATION

387

DES MARIAGES DE LA VILLE

Dans l'Eglise Collégiale & Paroissiale

DE S. MERRY A PARIS,

Faite le Mardi neuviéme Novembre 1751.

A l'occasion de la Naissance de Monseigneur

LE DUC DE BOURGOGNE.

ET EXHORTATIONS A CE SUJET

par M[r] ARTAUD, Docteur de Sorbonne, Chefcier-Curé de ladite Eglise.



A PARIS,

De l'Imprimerie de CLAUDE JEAN-BAPTISTE HERISSANT, rue Neuve N. Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION.



C. Cochin filius delin. J. Tardieu Sculp.

Solemnité Des Mariages

Celebrés suivant l'intention du Roy par la VILLE DE PARIS,
A la Naissance de Mgr. le DUC DE BOURGOGNE en 1751.

De la IVe. Prevôté de Mr. De Bernage. Etant Echevins Mrs. Bontems, Gillet, et Miret. Procureur du Roy et de la Ville Mr. Moriau. Greffier en chef Mr. Taitbout, et Receveur Mr. Boucot.

CELEBRATION
DES
MARIAGES DE LA VILLE
DANS LA PAROISSE DE St MERRY,

Le 9. Novembre 1751.

ET EXHORTATIONS DE M.^r LE CURÉ
A CE SUJET.

LA Naiſſance de Monſeigneur LE *D*UC DE *B*OURGOGNE *ayant inſpiré à la Ville de Paris de manifeſter ſa joie par les fêtes les plus éclatantes, & la bonté du Roy l'ayant porté à faire tourner les dépenſes qu'on feroit à cet égard à l'avantage de ſes peuples; on diſpoſa toutes choſes, conformément aux intentions de Sa Majeſté, pour la célébration de 600 mariages en faveur des Citoyens de cette Capitale les moins favoriſés des biens de la fortune. Les Mariés & Mariées devoient être dotés & habillés, & l'on arrêta de leur donner un repas lors de la célébration, laquelle devoit ſe faire le*

même jour dans toutes les Eglises. Pour y procéder d'une maniére édifiante, la Ville crut devoir prier Mrs les Curés de Paris, ministres nécessaires du Sacrement, de faire le choix des personnes & de veiller aux autres arrangemens convenables & nécessaires. Ils s'y porterent avec tout le zéle qu'on pouvoit desirer d'eux, attendu qu'il s'agissoit de faire regner par-tout le bon ordre, la décence & la piété. Dès que la répartition du nombre des mariages fut faite à toutes les Paroisses, Mr le Curé de S. Merry, à l'exemple de Mrs ses Confreres, n'oublia rien pour faire dans la sienne des choix qui pussent répondre à la dignité de son ministere, & pour inspirer à ceux qui en étoient les objets les dispositions saintes qu'exige la réception d'un Sacrement. Son Eglise fut magnifiquement décorée pour le jour de la cérémonie, qu'il commença à onze heures par la bénédiction solemnelle des Anneaux & des Médailles de la Ville, & par l'Exhortation suivante.

PREMIERE EXHORTATION.

QUEL ſpectacle impoſant que ce concours édifiant de peuples, & quel eſt l'objet vénerable qui raſſemble aujourd'hui dans les temples du Dieu vivant toutes les tribus d'Iſraël! Nous appercevons dans tous les yeux & nous liſons dans tous les cœurs les ſentimens ſinceres & les démonſtrations touchantes d'une joie ſage & chrétienne, d'un zéle naturel & ardent, d'une reconnoiſſance vive & agiſſante; c'eſt dans tout bon François & dans tout bon Chrétien un ſentiment d'allegreſſe & de confiance, de reſpect & d'amour; le ſaiſiſſement d'une ame qui ſent ſon bonheur, la conſolation ineffable de ſe voir toujours heureux & le doux eſpoir de ne jamais ceſſer de l'être.

Qu'eſt-il donc arrivé de ſi intereſſant & de ſi admirable parmi nous, & quelle eſt la cauſe d'un mouvement ſi religieux & ſi auguſte? Mes Freres,

vos entrailles ſe le diſent mutuellement, & que tardons-nous à le répeter, puiſqu'auſſi-bien l'on aime à parler toujours de ſes proſpérités & de ſes avantages ? O jour fortuné, vous ſerez à jamais écrit en lettres d'or dans les faſtes de la France & dans le ſouvenir de tous ſes enfans ! C'eſt la naiſſance d'un Prince, d'un autre Salomon (*a*) accordé aux vœux du plus grand, du meilleur de tous les Monarques & de la plus religieuſe de toutes les Reines; aux vertus du Prince le plus accompli (*b*) & de la Princeſſe la plus recommandable & la plus parfaite (*c*); à la piété de toute cette Famille auguſte, objet ſi reſpectable de nos hommages, & de l'admiration du monde entier; à nos deſirs, à nos priéres, à nos beſoins. C'eſt la naiſſance d'un Prince qui en perpétuant ſur le trône de nos Rois le ſang de S. LOUIS, n'aura qu'à étudier les vertus & le cœur de ſes ancêtres

(*a*) Mgr le Duc de Bourgogne. (*b*) Mgr le Dauphin. (*c*) Mme la Dauphine.

pour éternifer notre félicité & notre gloire, & à tranfmettre leur amour pour les peuples à fes defcendans, pour rendre la France la nation toujours la plus célébre & la plus heureufe.

Je fçai que pour vivre tranquilles & heureux, il ne nous falloit que la confervation de notre invincible Monarque & de fon augufte Fils : mais enfin les Rois ne font pas immortels, & quoiqu'ils commandent aux peuples, ils n'ont aucun pouvoir fur la maladie ni fur la mort : ces deux ennemis du genre humain n'épargnent pas plus les Têtes couronnées que le fimple berger ; les moindres accidents qui les menacent, nous font frémir. Le François aime fes Princes, l'on diroit qu'il adore fes Monarques ; il feroit bien ingrat & bien barbare, s'il avoit d'autres fentimens. Tout ce qui affermit le trône & perpetue la fucceffion des Souverains qui y font affis, eft le grand bienfait que nous follicitons. Le repos des peuples dépend de la force

de ceux qui les gouvernent, & cette force consiste autant dans l'affermissement & l'éclat de leurs Maisons, que dans le nombre formidable & la valeur de leurs guerriers. Quand on les voit s'éclipser ces divinités du monde & leurs Maisons augustes s'anéantir, l'ennemi forme des projets sinistres à la nation, les Puissances jalouses méditent de loin leurs attaques, l'Etat lui-même paroît s'affoiblir, parce qu'il n'est pas soûtenu par l'espoir flateur de voir perpétuer la tige auguste de ses Peres & de ses Heros : les guerres s'ensuivent infailliblement, & vous sçavez ce que c'est que ce fléau redoutable. Le Ciel en donnant à la Couronne des heritiers présomptifs, nous donne donc à nous-mêmes le repos & la paix; la naissance d'un Prince assure notre bonheur pour des siécles; & à mesure que ces riches dons se renouvellent, l'Etat reste dans une situation de force & de grandeur qui le rend invincible.

Aussi

Auſſi ce n'eſt pas par les démonſtrations bruyantes & ſouvent inutiles d'un zéle tout profane, que cette grande Ville manifeſte aujourd'hui ſa joie, mais par des effets plus dignes de ſa ſageſſe, de ſa piété, de ſa reconnoiſſance ; par des Sacrifices auguſtes à ce Dieu magnifique & miſéricordieux, de qui deſcend tout don parfait ; par de ſolemnelles actions de graces aſſorties au riche preſent que nous avons reçu ; par les œuvres touchantes & les ſoins honorables de la charité : zéle véritablement digne du Ciel & de la terre ; vous en êtes les objets reſpectables, M. C. Enfans en J. C. Conſacré au ſouvenir des peuples par les tranſports de nos cœurs, cet évenement mémorable ſe trouve aujourd'hui marqué au caractere auguſte de la Religion par les nœuds ſacrés qu'elle va former entre vous : & il falloit bien que ce qui eſt le lien de la paix & du repos de toute l'Europe, fût auſſi une occaſion de concorde & de proſpérité pour les familles.

Combien ne devez-vous pas être pénetrés de cette génerosité de notre auguste Maître pour ses peuples, & du zéle avec lequel les Peres de la patrie * ont exécuté à cet égard ses ordres & ses intentions. Jamais Roy n'a marqué les évenemens les plus flateurs de son régne par une œuvre plus digne de son cœur & de sa magnificence, & jamais cette Ville célébre ne s'est distinguée par des dons plus religieux & plus éclatans. Rien n'est plus redoutable que la misere ; elle ouvre la porte à la licence avec autant de fureur que les prospérités. Les mariages parmi les Chrétiens sont un remede presqu'infaillible au désordre, & un frein pour arrêter la fureur des dissolutions : en remplissant les decrets adorables de l'Eternel pour la propagation du monde, ils donnent à Dieu des adorateurs fidéles, & des enfans respectables à l'Eglise. Les impressions saintes que font les grandes vérités de

* M. le Prévôt des Marchands & MM. les Echevins.

la Religion, & les inſtructions touchantes de ſes Miniſtres dans un âge tendre, ne ſe trouvent pour l'ordinaire que trop combatues dans une ſaiſon plus avancée, par la contagion des mauvais exemples & par les inquiétudes formées par le beſoin. Si la grace triomphe d'un nombre d'ames d'élite qui ſont la plus noble portion des enfans de Dieu, combien que le monde ne ſouffre que pour les ſéduire, & qui trouvent leur perte dans les ſecours meurtriers qu'on leur preſente pour leur conſervation. Pourvoir à leurs établiſſemens, c'eſt donc mettre en ſûreté leur vertu; & les tirer de la miſere, c'eſt leur en épargner toutes les inquiétudes & tous les riſques. Votre ſageſſe & votre retenuë vous ont mis juſqu'à préſent, M. C. E. à l'abri de tous les écueils, & le don qui vous eſt accordé en ce jour ainſi que la ſainteté de vos liens arrêteront la dangereuſe tentation de vous en écarter.

Rien n'eſt plus honorable pour vous qu'une grace

qui defcend de la Majefté même du Trône, & des fonds publics de cette grande Cité qui vous a vû naître ; qu'un choix qui vous donne la préference fur les autres citoyens, & vous rend en quelque forte les herauts du bonheur dont nous jouiffons. Oui, vos perfonnes, vos liens & par une fucceffion conftante vos enfans fourniront éternellement la preuve de nos profpérités ; vous ferez une occafion de fatisfaction & de joie parmi nous, parce que vous porterez par-tout le fouvenir de notre gloire ; on fe réjouira de vous voir, parce qu'on fe rappellera l'époque brillante qui a occafionné vos établiffemens.

Mais ne vous y trompez pas ; vos liens ne fçauroient former pour la France une tradition affez honorable de fes profpérités, fi vous ne les rendiez refpectables par vos vertus, & cette Ville fi célébre & fi floriffante rougiroit de fes propres dons, fi ceux qui en font les objets venoient à la déshonorer

par

par leurs déſordres. Non contente de vous faire paſſer ſes libéralités par le miniſtere de ces ſages Magiſtrats qui preſident à ſes interêts & à ſa gloire,* Elle veut honorer de leurs préſences les unions ſaintes qui vont ſe former entre vous. Leur zéle vous avertit de vos devoirs, & le même ſentiment qui vous rend ſenſibles à leurs bienfaits, vous inſpire auſſi de profiter de leurs exemples.

Regardez donc des yeux de la foi des alliances que la Religion conſacre par tout ce que nos myſteres ont de plus ſaint, & ſoyez moins touchés de l'éclat qui accompagne cette cérémonie, que des diſpoſitions chrétiennes qu'exige la réception d'un Sacrement. Toute cette pompe extérieure paſſera ; la vertu ſera éternelle, & vos alliances ne ſeront heureuſes aux yeux même des mondains, qu'autant que vous attirerez les bénédictions du Ciel ſur vos familles.

* MM. du Bureau de la Ville repréſentés par M. Mirey Echevin.

Il n'en eſt pas des mariages de la nation ſainte comme de ceux des payens : ceux-ci ne conſultoient que les loix de l'humanité, & tout y reſpiroit un eſprit de mondanité & de diſſipation : des fidéles rachetés par les mérites du ſang de Jeſus-Chriſt doivent ne s'y propoſer que la gloire de ce divin modéle, & une union qui tourne à leur propre ſalut. C'eſt pour cela qu'établi comme contrat civil pour les interêts de la ſociété, le mariage a été élevé à la dignité de Sacrement pour la ſanctification des enfans de l'Egliſe ; & s'il unit ſolemnellement les perſonnes par un conſentement réciproque de leurs volontés, il attache les ames à Dieu par le concours mutuel de la même foi & de la même ferveur.

Vous tous qui attirés ici par un mouvement de zéle que la Religion même autoriſe, voyez avec un ſentiment de reſpect de quoi elle eſt capable, & de quel avantage elle eſt pour le Trône & pour

les peuples. Les alliances toutes ſeules donnent des ſujets à l'Etat ; c'eſt la Religion qui lui donne des ſujets zélés & fidéles. Nous puiſons dans la nature des ſentimens de terreur & de reſpect ; nous tirons de la vertu & de la conſcience les ſentimens invariables de fidélité & d'amour. L'Etat ſe ſoûtient par ſes alliances, parce qu'elles lui procurent des enfans ; c'eſt la Loi éternelle qui lui donne le repos & la véritable gloire, parce qu'elle les inſtruit de ce qu'ils doivent aux Souverains. Tout ce qui fait le Chrétien parfait, a donc une relation intime avec ce qui forme le bon citoyen ; & les ſentimens pieux que le Sacrement inſpire, procurent à la nation de plus grands avantages que ceux qu'elle retire des diſpoſitions des contrats civils.

Ne vous donnez donc point ici en ſpectacle, M. C. E. que par l'eſprit de piété & de vertu dont vous devez être animés. Réclamez la miſéricorde d'un Dieu ſans lequel vos liens vous deviendroient

inſupportables. Voyez avec quel ſoin l'Egliſe veut s'aſſurer de votre foi & de votre ferveur, pour ne pas prodiguer ſes graces à des profanes ; avec quelles bénédictions elle ſanctifie les ſignes de vos engagemens, afin qu'ils ſoient les ſymboles de votre fidélité réciproque & de vos vertus ; avec quelle réverence elle offre pour vous les ſaints Myſteres, dans la vuë de ſceller du ſang de Jeſus-Chriſt des unions qui ſont l'image de celle qu'il a contractée avec ſon Egliſe.

Au nom du Dieu vivant & comme Miniſtre public des autels, nous allons vous demander votre conſentement, pour nous aſſurer encore de votre liberté : ne le donnez qu'avec reſpect & avec terreur ; rien n'eſt ſi redoutable. Nous allons interroger votre droiture & votre foi, & recevoir de vous un ferment ſolemnel que vous vous ſerez fidéles : ne proférez rien des lévres, que vous ne le portiez conſtamment dans le cœur. Nous allons

unir

unir vos perſonnes & benir vos liens au nom de la Trinité adorable; jugez par-là de leur dignité, & ne faites jamais rien qui ne réponde à la gloire de celui qui les a ſanctifiés par ſa grace. Des témoins recommandables & dignes de tous vos reſpects vont répondre à l'Egliſe & à l'Etat de vos engagemens & de vos diſpoſitions; ne détruiſez point l'opinion avantageuſe qu'ils ont de votre bonne foi, & honorez leur caractere par vos vertus. L'Egliſe elle même en ratifiant vos voeux, & en recevant vos ſermens, redouble en votre faveur ſes priéres; entrez dans l'eſprit de cette Mere tendre, & par les ſentimens d'une piété ſincére montrez-vous toujours ſes véritables enfans: ſi elle demande pour vous au Seigneur une nombreuſe poſtérité, c'eſt qu'il eſt de ſa gloire que vous lui donniez des fidéles adorateurs; & ſi elle vous déclare que vous ne ſerez plus qu'un dans l'ordre de la nature, c'eſt afin que vous n'ayiez qu'un cœur & qu'une ame dans l'ordre

de la grace. Quel malheur, ſi inſenſibles à votre ſalut & à votre gloire vous ne craigniez point d'en impoſer à Dieu, à l'Egliſe, aux hommes, & que vous vinſſiez à dégrader par votre conduite la ſolemnité de vos promeſſes ! Vous ne ſeriez plus que les triſtes objets de l'indignation publique, & vous vous rendriez dignes de ces vengeances éternelles réſervées aux parjures & aux prévaricateurs.

Que tout ſe réuniſſe donc ici pour honorer l'Arbitre ſouverain des deſtinées, & pour attirer les graces de ſa miſéricorde ſur ceux qu'il unit par ſon Sacrement. Lévites ſaints de la nouvelle Loi, Sacrificateurs & Prêtres du Dieu vivant, préſentez à leur foi l'Hoſtie adorable ; & vous Fidéles peuple d'Iſraël, concourez par votre recueillement & par un religieux ſilence à la ſainteté de cette action ; c'eſt d'elle d'où dépend tout le repos & toute la douceur de leur vie ; c'eſt elle qui décidera peut-être de leur ſalut & de leur éternité.

Après l'Exhortation Mr le Curé fit la célébration de tous les Mariages, il chanta ensuite la Grand'-Messe qui fut très-solemnelle. Quoiqu'il y eût un grand concours de monde dans l'Eglise, il y regna un ordre admirable & il n'y eut pas la moindre confusion. Les nouveaux Mariés qui étoient rangés des deux côtés du Chœur & tous les autres fidéles ne paroissoient occupés que de la majesté des saints Mysteres, & pénetrés de ces sentimens de piété & de dévotion qu'on remarque dans les jours plus spécialement consacrés au recueillement & à la ferveur. Après la Postcommunion Mr le Curé fit l'Exhortation qui suit.

SECONDE EXHORTATION.

VOUS voilà unis, M. C. Enfans en J. C. par les liens les plus sacrés & les plus légitimes, mais en même temps par une obligation réciproque de vous

édifier. C'eſt à la Religion que vous devez de pouvoir vivre légitimement enſemble ; c'eſt donc elle qui doit regler votre conduite & toutes vos affections. Le bien qu'on a voulu vous procurer tourneroit à votre perte ſpirituelle, ſi vous ne ſçaviez point ſanctifier vos alliances ; & le Juge inexorable des vivans & des morts qui a beni vos liens, vous effaceroit du livre de vie, ſi vous n'en ſoûteniez la dignité par la pureté de vos mœurs. Car enfin, après avoir mépriſé ſes dons, ne faudra-t'il pas ſe préſenter à ſon tribunal redoutable ? Tout s'évanouit ici-bas, & tout devroit vous détacher de ce monde ſéducteur qui vous occupe & qui vous enchante ; ſes plaiſirs ſont vains, ſes biens ſont trompeurs, ſa félicité eſt fauſſe & imaginaire, nous n'y ſommes pas pour long-temps : les établiſſemens même qu'on y fait ne nous prouvent que trop la viciſſitude des choſes terreſtres. Les enfans en ſuccedant à leurs peres, & en fourniſſant

la

409

la même carriére, ne fervent qu'à perpétuer cette fucceffion d'hommes qui fe remplacent les uns les autres & qui defcendent infenfiblement dans le tombeau. Honorez donc par la fupériorité de vos motifs & par la fainteté votre vie, des liens que les méchans & les mondains n'ont que trop décriés par leurs diffolutions. Vous avez paru Chrétiens au pied des Autels ; deviendriez-vous tout profanes dès que vous aurez figné l'acte folemnel qui vous unit ? & pourriez-vous jamais efperer de vivre heureux, fi par une piété conftante vous ne vous montrez toujours dignes de l'être ? Demandez au Dieu des miféricordes qui s'eft immolé pour vous, de regler toutes vos actions & tous vos defirs, au milieu même de la fociété des gens du monde. Faites fervir les fecours que la piété vous procure à des befoins réels, à des ufages chrétiens, & non à des intempérances ou à de frivoles ajuftemens ; le repas même qui vous eft préparé, à rendre à Dieu de

ſolemnelles actions de graces, & non à l'outrager par des excès : rien en tout cela qui ne ſoit le ſymbole de la vertu, & dont vous ne puiſſiez tirer des inſtructions ſalutaires pour le bien ſpirituel de vos ames.

Tel eſt l'objet qu'on s'eſt propoſé dans cette bonne œuvre, & tel eſt auſſi le motif qui nous a déterminés à y concourir. Paſteurs de vos ames & conſacrés que nous ſommes à des fonctions toutes ſpirituelles, il ſembloit d'abord que c'étoit à cela ſeul que nos ſollicitudes Paſtorales devoient ſe fixer; mais Miniſtres du Sacrement n'eſt-il pas auſſi de notre devoir d'éloigner tout ce qui pourroit en ternir la ſainteté, & de porter la piété & la décence dans des fêtes trop marquées pour l'ordinaire par les mouvemens dangereux de la vanité & de la diſſipation? Si les Peres de la patrie nous ont deferé le choix de vos perſonnes; c'eſt qu'ils ont penſé que mieux inſtruits de vos vertus, nous pouvions le rendre

plus religieux & plus prudent ; s'ils ont voulu faire paſſer par nos mains les ſommes qu'on vous accorde, c'eſt qu'avertis de vos beſoins, nous ſommes en état de vous en marquer une deſtination plus ſalutaire & plus chrétienne ; s'ils ont ſouhaité que nous deſcendiſſions juſqu'au détail de vos repas, c'eſt qu'accoûtumés à vous inſpirer de ſanctifier toutes vos actions, nous pouvons plus aiſément y faire regner la décence, la piété, & en éloigner tout déſordre. Les méchans qui n'épargnent ni le ſacré, ni le profane, & qui ont tant d'interêt d'empoiſonner les opérations les plus ſaintes du zéle & de la charité, en ont peut-être murmuré : mais enfin dans l'ordre de la Religion, & même de la ſaine raiſon, à qui appartient-il mieux de regler la conduite & les mœurs des peuples, qu'à ceux qui par leur état ſont les peres du pauvre & de l'orphelin ? qui veillent, en vertu de leur conſécration, au ſalut de vos ames, & par le miniſtere reſpectable de la charité au

ſoulagement de vos perſonnes ; qui ſont les Miniſtres de l'Egliſe dans vos beſoins ſpirituels, & les anges de la Providence dans la diſtribution des ſecours ; qui, accoûtumés de ſe faire tout à tous, vous avertiſſent de vos devoirs & adouciſſent vos miſeres, vous préſentent le pain Euchariſtique & ne négligent point votre ſubſiſtance, conſentent aujourd'hui de ſe rendre préſents à vos noces, mais uniquement pour vous apprendre à les ſanctifier. Le lieu même où elles ſeront faites * doit impoſer à votre foi & merite tous vos reſpects ; c'eſt dans le ſanctuaire de la Juſtice, & en préſence de ces Magiſtrats ſages & équitables qui reglent les différends des hommes. D'un côté vous y ſerez arrêtés par la vuë de cet autel redoutable où s'offrent les ſaints Myſteres ; de l'autre vous y ſerez animés par le grand ſpectacle d'un Dieu en croix. Là, où la Juſtice exige des

* Aux Conſuls & dans la grande ſalle d'Audience, dans laquelle il y a d'un côté une Chapelle ouverte & de l'autre un Crucifix.

hommes

hommes des ſermens qui intereſſent leur honneur & leur probité, vous devez en faire un de ne jamais vous écarter des routes de la vertu; & là, où l'on diſcute toutes les actions, vous devez être en garde contre les moindres défauts.

Sortez donc d'ici, M. C. E. ſortez de ce temple auguſte, avec la modeſtie qu'inſpire la Religion. Soyez ſobres & moderés au milieu d'un feſtin qui ne ſera agréable à Dieu qu'autant qu'il tournera à ſa gloire; ayez égard au motif qui nous anime de le rendre plus religieux en y aſſiſtant; reſpectez nos intentions & notre miniſtere; ne nous contriſtez point par votre diſſipation, & faites que votre retenuë, votre ſobriété & votre ferveur juſtifient l'idée qu'on a eu de nous en charger, & le mouvement de zéle qui nous a porté à y conſentir. Ce ſera un ſpectacle bien ſingulier que la décence que vous y ferez regner, & les réſerves qui y ſeront obſervées. Le peuple naturellement curieux imitera

néceſſairement votre exemple ; dans une contenance de reſpect & d'admiration chacun marquera ſon zéle, & perſonne ne s'écartera de ſon devoir. Le triomphe ſera complet pour la Religion, ſi elle vient à bout de contenir ſes enfans dans des occaſions même qui la font toujours gémir ; & tant d'hommes aveugles & inſenſés feront enfin convaincus qu'il n'eſt pas impoſſible de ſanctifier & leurs alliances & les feſtins même qui pour l'ordinaire les accompagnent, ſi elle preſide à toutes leurs actions.

Arrivés dans le ſein de vos familles, n'oubliez point que le mariage n'eſt pas un état de licence & de diſſipation, mais de ſainteté. Le Sacrement unit bien les perſonnes, mais n'aſſimile point les caracteres : ſupportez donc vos défauts mutuels, & parvenez à les corriger par votre douceur. Ces projets d'union & de concorde qui paroiſſent cimenter les alliances, s'évanouiſſent ſouvent quand elles ſont formées : reſpectez-en les diſpoſitions, &

ſoyez conſtans à les ſoûtenir par vos bons exemples. Les ſecours qu'on vous accorde ſeroient bientôt taris, & vous retomberiez dans les horreurs de la miſere, ſi vous reſtiez dans une oiſive indolence: ne vous rebutez donc point d'un travail néceſſaire à votre ſituation, & rendez-le ſalutaire en le rapportant à Dieu. Des évenemens fâcheux renverſeront peut-être vos projets de fortune, & vous priveront d'une ſubſiſtance qui eſt le fruit de la ſueur de vos fronts: cherchez votre conſolation & mettez toutes vos eſpérances dans celui qui envoie quand il lui plaît l'abondance & la diſette; & penſez qu'un Chrétien doit ſoupirer après des biens plus ſolides. Le Seigneur vous donnera des enfans, & vous ne les trouverez pas toujours dociles: concluez-en que c'eſt la peine de vos déſobéiſſances envers Dieu, & apprenez-leur par votre conduite à vous craindre, à vous reſpecter, à vous aimer. Enfin vos liens ſont indiſſolubles, & vous vous

trouverez dans la néceſſité de vivre enſemble : vivez-y ſaintement, & vous y vivrez tranquilles.

Liſez, reliſez avec ſoin, avec reſpect ces volumes vénerables que nous avons mis entre vos mains, & qui ſeront pour vous une ſource de ſanctification & un miroir éclatant de toutes ſortes de vertus : dans l'un (*a*), vous y entendrez la voix même de votre Dieu qui vous inſtruira par la parole éternelle de ſon Verbe & par le teſtament adorable du ſang de ſon Fils ; dans l'autre (*b*), ce ſera le ſouverain Rédempteur de nos ames qui ſe donne lui-même comme le ſpectacle de votre foi & le modéle auguſte qui doit régler vos mœurs : enfin, ce ſont des Saints (*c*), hommes comme vous, formés du même limon, rachetés par les mérites du même ſang & aſſujettis aux mêmes devoirs, qui vous ouvriront par leurs exemples la route du ſalut.

(*a*) Livre d'Epîtres & d'Evangiles.
(*b*) Imitation de notre Seigneur J. C.
(*c*) Vie des Saints.

Adorez

Adorez dans les divines Ecritures la majeſté & la miſéricorde de celui qui vous a créés. Imitez dans l'auteur & le conſommateur de votre foi les beaux exemples de celui qui vous a ſanctifiés. Suivez dans ces hommes illuſtres dont les vertus ſont plus proportionnées à vos efforts, les leçons de perfection qu'ils vous ont données. Reſpectez vos maiſons qui poſſederont de ſi riches treſors, & vivez comme au milieu d'un ſanctuaire dans des aſyles qui renfermeront tous les myſteres du Dieu vivant.

Dans le monde, M. C. E. ne préſumez point de votre ſageſſe, parce qu'elle a décidé du choix qu'on a fait de vous; la vertu eſt toujours modeſte, & ne ſe ſoûtient que par ſes alarmes & par ſes précautions. Ne ſoyez point humiliés du beſoin que vous avez de ces ſecours de la charité chrétienne; rien n'eſt plus grand que l'évenement qui vous les procure, ni plus reſpectable que les mains libérales qui vous les ont fournis. Ils ſuppoſent, je l'avoue, que vous

n'êtes pas dans cet état d'opulence que la corruption feule fait defirer ; mais enfin la pauvreté ne doit infpirer de la honte que quand elle eft avilie par les fentimens : elle eft la peine de nos prévarications, elle devroit donc être le partage de tous les mortels : elle entre dans l'ordre de la religion & dans l'accompliffement de fes loix, elle ne fçauroit donc déshonorer fes enfans : elle a été choifie par le Maître fouverain de toutes chofes, comme la fituation la plus digne de fa grandeur & de fa magnificence ; feroit-elle un titre d'ignominie & de confufion pour des créatures forties de fes mains, & qui toutes fans exception viennent fe profterner devant lui ? Si pour entretenir cet ordre & cette harmonie qui regnent dans l'univers, le Seigneur a mis de la différence dans les états, il n'en a voulu aucune dans les difpofitions des cœurs ; & les riches feront auffi féverement jugés fur les préceptes de pauvreté prefcrits par l'Evangile, que l'indigent fur la maniére

avec laquelle il ſupporte les rigueurs de ſon ſort. Je ſçai que le monde aveugle & préſomptueux s'eſt fait d'autres maximes, mais enfin c'eſt le monde & un monde réprouvé : mettez-vous au deſſus de ſes cenſures en les mépriſant, & montrez-vous ſupérieurs à ſes préjugés par votre conſtance. S'il vous reproche votre pauvreté, faites qu'il ne puiſſe pas vous reprocher des déſordres ; & s'il vous a vus dans le beſoin, qu'il ne vous trouve jamais ingrats & inſenſibles au bienfait : il ne rougit pas lui-même de ſes rapines & de ſes concuſſions, rougiriez-vous des œuvres de la foi & d'un ſentiment qui honore le cœur humain ?

Soyez donc vivement touchés, M. C. E. des dons qui vous ſont accordés, & ſur-tout de l'heureuſe occaſion qui a inſpiré de vous les faire. La France célébrera à jamais la naiſſance d'un Duc de Bourgogne ; célébrez-la plus efficacement encore par votre fidélité & par la pratique

de toutes les vertus. Vous les verrez gravés ſur la pierre & ſur l'airain les grands avantages qu'en retire la Nation, montrez qu'ils ſont plus profondément gravés dans vos cœurs par les démonſtrations de votre zéle & de votre reconnoiſſance. Cette ſucceſſion de Princes fait la force de l'Etat, & lui aſſure des Souverains ; l'éducation chrétienne que vous donnerez à vos familles doit en être la gloire, & tourner au triomphe de la Religion. Que cet auguſte Enfant qui a été l'objet de tous nos vœux, ſoit à jamais celui de nos actions de graces ; & que le même zéle qui nous a fait demander à Dieu qu'il nous le donnât, nous porte à le ſupplier ſans ceſſe de nous le conſerver.

Levez, levez auſſi les mains vers le Ciel pour la conſervation de ce grand Monarque qui voit ſe perpétuer la félicité de ſes ſujets & la gloire de ſes Etats dans les heritiers de ſon cœur & de ſon Trône. Qu'il régne & qu'il vive juſqu'à l'âge le plus

plus reculé, ce Pere des peuples & ce Prince ſi digne de tout leur amour; qu'il régne & qu'il vive à jamais dans ſa poſtérité, & que ſa poſtérité ne s'éteigne qu'avec le monde. Que le Dieu de paix, de charité & de toute conſolation vous donne à vous-mêmes d'accomplir fidellement tous vos devoirs; & après avoir veillé à vos beſoins ſur la terre, qu'il vous accorde la couronne deſtinée aux Elus dans le Ciel. Ainſi ſoit-il.

Dès que cette ſeconde Exhortation fut finie, le Chœur chanta trois fois le Domine, ſalvum fac Regem. *Après la Meſſe les Mariés furent conduits en l'hôtel de M^rs les Juge-Conſuls qui avoient bien voulu le donner pour le repas. Il y avoit dans la ſalle d'Audience, trois tables d'environ trente-ſix couverts chacune, qui furent occupées par les Mariés & par leurs parents au nombre de plus de cent perſonnes à raiſon de ſix par chaque mariage.*

Mr Mirey Echevin & Député de la Ville, M^rs les Juge-Consuls & M^rs les Marguilliers qui avoient assisté à la célébration dans l'Eglise en habit de cérémonie, furent aussi présents au repas. M^r le Curé dit le Benedicite, *& veilloit avec M^rs les Ecclésiastiques à ce que tout se passât selon les régles de la piété & de la décence. Au milieu d'une joie toute chrétienne, les nouveaux Mariés & Conviés se comporterent avec autant de circonspection que de modestie. Ils prirent la liberté de manifester leur zéle & leur reconnoissance envers le Roy, Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Duc de Bourgogne & toute la Famille Royale par de respectueuses acclamations. Cette effusion de cœur n'altera point cette paix & cet esprit de religion, dont ils ne s'écarterent jamais. Le peuple qui entroit & sortoit de la salle, en étoit si frapé, qu'il paroissoit lui-même réservé & religieux. C'étoit un assemblage de personnes qui paroissoient toutes pénetrées des*

bontés du Roy, & qui n'oubliérent pas un instant qu'elles étoient Chrétiennes. Dès que le repas fut fini, Mr le Curé dit les Graces: *les Mariés & Conviés furent ensuite reconduits en leurs maisons dans les carosses de remises dans lesquels ils en étoient venus le matin, & chacun se trouva rendu chez soi environ sur les cinq heures & demie du soir. Dans toute cette fête on a eu la consolation de voir que personne ne s'est écarté des régles les plus séveres de la tempérance & de la retenuë; & tous ceux qui en étoient les objets, ont été plus satisfaits de s'y être comportés en bons Chrétiens, qu'ils ne l'auroient été de la dissipation & des excès ausquels si souvent on se livre dans le monde.*

Vû l'Approbation, permis d'imprimer à la charge d'enregistrement à la Chambre Syndicale, ce 17. Novembre 1751. BERRYER.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 3477. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 10. Juillet 1745. A Paris, le 19. Novembre 1751. LE GRAS.

Pag. 14. *lig.* 16. *lis.* Vous tous qui êtes. *Pag.* 21. *lig.* 5. *lis.* sainteté de votre.